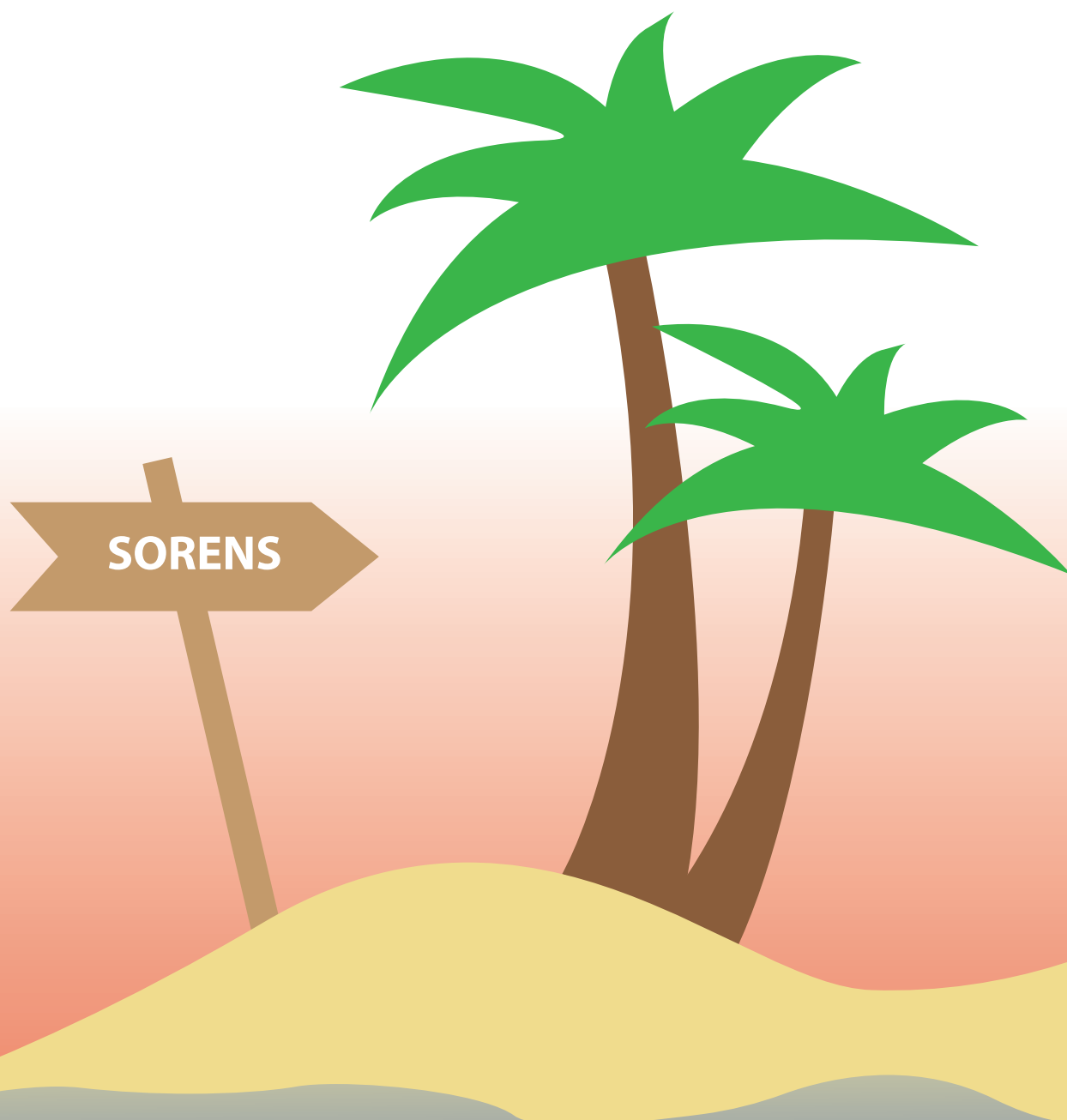


SORENS info

n° 116 juillet 2022

«C'est l'été!»



Sommaire

3 - 4	Commune
5 - 18	Assemblée communale - PV
19 - 20	Informations aux aînés
21	Patois
22	Ligue Fribourgeoise
23	Revue Chat-tirique
24 - 25	Sorens d'Autrefois
26	Jeunesse
27	Pub
28	Histoire
29	Société de Musique
30 - 31	Information énergie
32	EMS
33	Photo mystère, memento



Venez danser, bouger

Le cours associe mouvements cardio-training, renforcement musculaire, stretching et relaxation.

Sorens : Lundi 20h00 à 21h00

Info : Carole Kilchoer 079/579.23.76

Stéphane Missana

Rénovation | Peinture | Papier-peint | Plâtrerie | Parquet

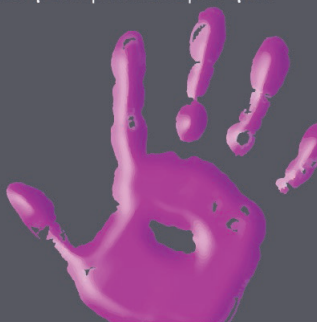
1642 Sorens

T 026 915 11 02

M 079 224 16 10

info@missana.ch

www.missana.ch



Vente directe à la ferme

Ferme privet

BIO SUISSSE

oeufs bio

lait bio

Vente directe à la ferme

Ferme privet

BIO SUISSSE

Rte de Abbaye 11
1642 Sorens

Irène Privet
Tél. 079 212 46 64
irene.privet@websud.ch

Sébastien Jaquet
Tél. 079 541 81 92
sarah.sebastien@bluewin.ch

«Un des enjeux majeurs de notre société.»

Le vieillissement de notre population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « Senior+ » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors.

La commune de Sorens a ainsi mis sur pied son propre concept qui sera mis en avant dans les prochaines éditions du Sorens-Info. Outre ce concept, la commune de Sorens, dispose d'une commission Senior+ composée de :

Marie-Flore Ernoux, Céline Dias Sousa, Jean-Louis Romanens.

Le soussigné en assure la présidence et le secrétaire communal son secrétariat. Le 19 mai dernier, la commission a convié les citoyens et citoyennes concernés par Senior+ à une première séance afin de faire connaître ce concept et surtout d'écouter leurs préoccupations et besoins à venir. Nous ne manquerons pas également de vous tenir informer de ces débats.



des groupes de la séance Senior+ du 19 mai 2022 en discussion

«Le 1er mai de la jeunesse.»

La jeunesse de Sorens a ressorti ses plus beaux habits pour reprendre après 2 ans de restriction en lien avec la pandémie, la traditionnelle tournée des maisons pour chanter le 1er mai. Bravo à notre jeunesse.



un groupe de la jeunesse de Sorens lors du 1er mai 2022.

«La société de musique de Sorens a porté nos couleurs au 33ème Giron de la Sarine.»

La dynamique société de musique de Sorens, après son concert annuel où 1 musicienne et 3 musiciens ont été honorés pour leur fidélité :

Isabelle Ropraz, Aurélien Romanens, Florian Romanens, Thomas Sudan.

Outre son magnifique concert, la société de musique de Sorens a porté nos couleurs au 33ème Giron de la Sarine en qualité de fanfare invitée dans la commune de Prez vers Noréaz. Elle a ainsi participé à la fête mais également joué durant la partie officielle de la journée du 22 mai 2022. Bravo à ces musiciennes et musiciens pour leur engagement et d'avoir porté et représenté la Gruyère et notre commune à cette grande manifestation. La prestation de notre société de musique a été, comme à son habitude, empreinte de sérénité et d'une belle qualité musicale. Bravo à elle !

D.Schmutz



Cortège du Giron de la Sarine, alignés-couverts même dans le virage !



et toujours au pas.



**PROGIN &
GRANGIER
IMMOBILIER**

**COURTAGE ET GESTION DE COPROPRIÉTÉS
026 913 78 69 - www.progin-grangier.ch**



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2022

Date et heure : Lundi 30 mai 2022, 20h00
Lieu : Halle Polyvalente, Sorens

Présidence : M. Damien Romanens, Syndic
Conseil communal : Mmes Elsa Gendre, Natacha Rumo, MM. Steve Progin, Daniel Gilgen, Dominique Schmutz, Jacques Privet
Présents-tes : 35 citoyennes et citoyens
Secrétaire : M. Benoît Monney

Monsieur le Syndic souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes et excuse l'absence de plusieurs citoyens. Pour la bonne marche de l'assemblée, M. Bertrand Oberson est nommé scrutateur.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 20 du 20 mai 2022 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 décembre 2021 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 115 et sur le site internet www.sorens.ch)
2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 115 et sur le site internet www.sorens.ch)
3. Foyer Saint-Joseph – Comptes 2021
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes d'investissements
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Commune – Comptes 2021
 - 4.1 Comptes de fonctionnement
 - 4.2 Comptes d'investissements
 - 4.3 Rapport de la Commission financière
 - 4.4 Approbation
5. Nomination d'un organe de révision des comptes de la Commune et du Foyer St-Joseph pour les années 2022, 2023 et 2024
6. Demande de crédit d'avant-projet préliminaire (faisabilité) et avant-projet pour l'étude de la construction d'appartements protégés sur la parcelle RF 1201
7. Demande de crédit additionnel pour l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL)
8. Reprise de la route Sous l'Eglise et de ses infrastructures
9. Modification des statuts des Ambulances du Sud Fribourgeois
10. Divers

Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 décembre 2021

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié dans le journal communal Sorens Info n° 115 de mars 2022, en version provisoire sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, *le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié dans le journal communal Sorens Info n° 115 de mars 2022, en version provisoire sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, *le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

3. Foyer Saint-Joseph / Comptes 2021

3.1 Comptes de fonctionnement

La parole est donnée à M. Bertrand Ansermot, Président de la commission administrative du foyer, pour présenter les comptes de fonctionnement 2021 ainsi que les comptes d'investissements. En préambule, il constate le nombre important de mouvements au sein des résidents et que ces derniers viennent souvent au foyer pour une courte durée. Cela prend beaucoup de temps et d'énergie au personnel car il faut entreprendre les différentes mesures et démarches nécessaires pour chaque résident.

En outre, il incite les citoyens à se prononcer en faveur du nouvel EMS, qui devra être voté en septembre de cette année.

Les comptes 2021 ont été vérifiés par le réviseur des comptes et la Commission financière.

Le compte de fonctionnement termine sur un **bénéfice de CHF 16'217.21.**



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

Comptes de fonctionnement	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Salaires	3'516'864.40		3'626'108.00		3'530'711.90	
EMS	1'815'086.55		1'855'400.00		1'772'334.35	
Lits reconnus AOS	279'547.25		288'250.00		213'141.55	
ADM / Exploitation / autres	953'356.00		1'001'685.00		1'093'317.60	
Charges sociales	468'874.60		480'773.00		451'918.40	
Autres charges d'exploitation	822'576.82		728'804.00		667'400.37	
Médicaments, aliments et boissons	194'065.55		229'300.00		163'175.30	
Ménage, entretien et réparation du bâtiment	129'477.60		137'100.00		117'274.56	
Eau et énergie	60'873.05		59'650.00		52'947.05	
Frais financiers de l'immeuble et du matériel	315'582.66		172'754.00		222'105.45	
Frais d'administration et autres charges expl.	122'577.96		130'000.00		111'898.01	
Recettes EMS		-3'100'533.00		-3'088'975.00		-2'897'369.85
Recettes des soins EMS		-2'183'049.00		-2'142'348.00		-1'993'414.85
Recettes d'hébergement EMS		-917'484.00		-946'627.00		-903'955.00
Lits reconnus AOS		-945'317.85		-936'866.00		-785'943.30
Recettes des soins AOS		-352'277.35		-327'882.00		-276'218.30
Lits AOS		-593'040.50		-608'984.00		-509'725.00
Frais financiers		-183'492.00		-203'678.00		-203'678.00
Recettes frais financiers (communes)		-183'492.00		-203'678.00		-203'678.00
Autres recettes		-129'762.75		-152'900.00		-327'338.33
Recettes ventes de médic. et autres frais fact. Rés.		-40'162.60		-78'200.00		-75'562.23
Prestations au personnel et à des tiers		-89'600.15		-74'700.00		-251'776.10
Totaux des charges et produits d'exploitation	4'339'441.22	-4'359'105.60	4'354'912.00	-4'382'419.00	4'198'112.27	-4'214'329.48
Bénéfice d'exploitation		-19'664.38		-27'507.00		-16'217.21

3.2. Comptes d'investissements

Les investissements notifiés en bleu ont été pris en charge par le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG).

Comptes des investissements	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Mobilier - soins - exploitation	30'313.15		85'425.00			77'273.40
Buanderie : calandre - chariots linge - table de triage	24'134.60					
Cuisine : liaison froide (cellule de refroid. + support inox)	6'178.55					
Soins : chaise élévatrice pour baignoire reporté en 2021			7'500.00			non réalisé
Cuisine : machine sous vide			4'000.00			4'437.25
Intendance : machine à laver 8kg			4'200.00			4'128.95
2 monobrosses			4'800.00			4'425.50
15 lits électriques (1990)			47'300.00			47'008.65
appel malade GETS : 25 bracelets + 25 coques approuvés le 28.10.20/RSSG			5'750.00			5'379.60
Serveur (2014)			6'500.00			6'411.50
Imprimante A3			5'375.00			5'481.95
Totaux des charges investissements	30'313.15	0.00	85'425.00	0.00		77'273.40

M. Jacques Ropraz, délégué de la Commission financière, rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. La Commission financière constate une bonne gestion de la part de la Direction du foyer.



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement tout en remerciant la Commission du Foyer, son Président ainsi que le personnel et la Direction.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2021, présentant un bénéfice de CHF 16'217.21.

Résultat : **les comptes de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité**

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2021.

Résultat : **les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité**

M. Romanens, Syndic, remercie la Commission administrative du Foyer, la Directrice du Foyer ainsi que l'ensemble des employés pour leur mission.

4. Commune / Comptes 2021

4.1 Comptes de fonctionnement

La parole est donnée à M. Dominique Schmutz pour la présentation des comptes 2021.

Vue d'ensemble des comptes 2021

Comptes de fonctionnement	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	516'362.50	120'956.40	593'899.10	99'968.95	595'446.13	105'650.25
01 Assemblée communale, Conseil communal	53'501.20		97'650.00		87'097.85	
02 Administration générale	462'861.30	120'956.40	496'249.10	99'968.95	508'348.28	105'650.25
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS	123'947.28	53'123.35	123'423.50	52'000.00	118'789.60	51'315.55
12 Justice	31'655.65		29'361.80		37'611.90	
14 Police du feu	82'488.73	53'123.35	81'878.00	52'000.00	70'460.25	51'315.55
16 Protection civile	8'500.80		9'314.70		9'248.25	
17 Protection de la population	1'302.10		2'869.00		1'469.20	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'681'123.35	217'045.05	1'721'866.15	214'030.00	1'709'157.42	208'116.30
20 Ecole enfantine	199'016.05		163'566.85		158'988.55	
21 Cycle scolaire obligatoire	1'076'005.45	8'900.00	1'138'461.40	8'475.00	1'120'159.70	879.80
22 Ecoles spécialisées	176'383.00		183'220.50		177'793.15	
23 Formation professionnelle	10'280.20		12'800.00		10'329.75	
29 Administration scolaire	219'438.65	208'145.05	223'817.40	205'555.00	241'886.27	207'236.50
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	296'039.30	162'487.00	238'407.60	157'660.00	264'133.35	160'049.00
30 Culture	59'851.60		50'736.90		55'903.65	
34 Sport	236'187.70	162'487.00	187'070.70	157'660.00	208'019.70	160'049.00
35 Autres loisirs, colonies de vacances			600.00		210.00	
4 SANTE	535'437.80	1'054.95	516'356.40	1'500.00	523'083.00	1'427.00
40 Hôpitaux	22'783.20		10'421.85		10'685.15	
41 Homes médicalisés	276'850.35		277'363.90		270'869.05	
44 Soins ambulatoires	204'549.00		222'940.00		222'939.40	
45 Prophylaxie	29'624.05		500.00		15'459.30	
46 Service médical des écoles	1'512.60	1'054.95	5'000.00	1'500.00	3'015.10	1'427.00
47 Contrôle des denrées alimentaires	118.60		130.65		115.00	



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

Comptes de fonctionnement		Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	PREVOYANCE SOCIALE	479'558.75		517'443.75		491'507.55	
50	AVS/APG/AI/Assurance chômage	1'316.70		1'500.00		1'326.50	
54	Structures d'accueil de la petite enfance	17'314.05		34'000.00		12'014.50	
55	Invalidité	289'482.70		293'665.00		293'445.75	
56	Encouragement à la construction de logements					115.50	
58	Aide sociale	171'445.30		188'278.75		184'605.30	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	330'797.10	11'510.00	344'332.20		252'558.07	2'268.00
62	Routes communales et génie civil	284'491.10	11'510.00	295'147.20		206'110.07	2'268.00
64	Chemins de fer fédéraux	7'756.00		8'498.00		8'065.00	
65	Trafic régional	38'550.00		40'687.00		38'383.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	701'817.20	585'804.95	636'000.35	503'400.00	645'225.44	563'863.79
70	Approvisionnement en eau	281'641.60	281'641.60	236'345.80	232'500.00	243'786.40	243'786.40
71	Protection des eaux	190'817.50	190'817.50	198'903.75	147'500.00	191'663.20	191'663.20
72	Gestion des déchets	192'616.15	110'665.30	158'590.00	108'000.00	159'906.94	118'967.69
74	Cimetière	6'252.00	2'762.25	9'300.20	3'400.00	10'708.80	3'451.00
75	Correction des eaux et endiguements	5'267.25		9'466.80		5'819.70	
78	Protection de la nature	11'550.00	500.00	1'800.00		8'300.00	
79	Aménagement du territoire	13'662.70	-581.70	21'593.80	12'000.00	25'040.40	5'995.50
8	ECONOMIE PUBLIQUE	39'610.65	9'655.00	58'813.40	1'000.00	42'962.50	8'200.00
81	Forêts	2'970.50	4'655.00	5'120.00	1'000.00	5'054.35	8'200.00
83	Tourisme	32'806.90		41'593.40		32'304.50	
86	Energie	3'833.25	5'000.00	12'100.00		5'603.65	
9	FINANCES ET IMPOTS	1'284'209.93	5'292'944.15	871'929.80	4'360'519.70	901'269.83	4'735'312.11
90	Impôts	41'549.35	4'435'985.35	48'000.00	3'712'950.70	43'365.05	4'075'186.15
93	Péréquation financière	245'934.00	45'523.00	314'882.00	47'234.00	314'882.00	47'234.00
940	Gérance de la fortune et des dettes	449'186.68	453'114.70	423'195.00	421'195.00	451'836.93	437'129.01
942	Immeubles du patrimoine financier	131'554.30	188'321.10	85'852.50	179'140.00	91'185.85	175'762.95
99	Autres postes	415'985.60	170'000.00				
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT		5'988'903.86	6'454'580.85	5'622'472.25	5'390'078.65	5'544'132.89	5'836'202.00
DEFICIT / BENEFICE		465'676.99			232'393.60	292'069.11	

Les comptes de fonctionnement 2021 dégagent un bénéfice de CHF 292'069.11 après avoir procédé aux opérations suivantes :

- attribution à la réserve pour la protection des eaux : CHF 33'482.25
- dons supplémentaires aux sociétés : CHF 11'500.00
- Total du bénéfice réparti CHF 44'982.25
- **Bénéfice avant répartition CHF 337'051.36**

Le bénéfice 2020 était de CHF 794'742.65. Ce résultat s'explique par une diminution de la Réforme fiscale des entreprises. En outre, la Commune a reçu l'année dernière la compensation cas de rigueur de CHF 340'000.00 pour la dernière fois.

Différence du résultat par chapitre entre le budget et les comptes hors impôts

Les comptes ont été commentés dans le Sorens Info n°115.

Approvisionnement en eau

Le taux de couverture étant supérieur à 100 %, nous avons pu effectuer les opérations suivantes :

- attribution à la réserve pour le réseau d'eau potable : CHF 46'983.05



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

Protection des eaux

Le taux de couverture (83%) est insuffisant, nous avons prélevé un montant de CHF 33'482.25 au bilan pour équilibrer le compte. Le montant de l'avance au bilan est de CHF 164'214.15 au 31.12.2021.

Gestion des déchets

Bien que le taux de couverture (74%) ait augmenté par rapport à l'année passée, ce dernier reste insuffisant. Les frais de ramassage et de décharge ont diminué et le produit de recyclage a augmenté, preuve que les citoyens trient mieux les déchets.

4.2 Comptes d'investissement

Ci-après, les investissements terminés au 31.12.2021 et les investissements en cours

Investissement terminé au 31.12.2021

Objet	Date de l'Assemblée	Montant voté	Autorisation du Scdm	Total des coûts	Subvention reçue	Ecart
Construction bâtiment scolaire	04.07.2016	7'100'000.00	n° 146 du 24.11.2016	6'456'793.70	632'474.20	643'206.30

Réalisation du bâtiment scolaire



	Budget	Coûts
Etude	572'600.00	567'003.00
Construction	7'100'000.00	6'522'265.00
Subventions obtenues	-620'661.00	-632'474.30
Total	7'051'939.00	6'456'793.70

Détail des subventions :

Paraflamme - Subvention extincteur	874.50
Pronovo - Subvention panneaux solaires	11'480.00
SPPAM - Subvention abri PC	301'500.00
DAEC - Subvention cantonale	318'619.80



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

Comptes d'investissement		Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	10'151.45					318'619.80
29	Administration scolaire	10'151.45					318'619.80
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	18'000.00				-180.00	
34	Sport	18'000.00				-180.00	
6	TRANSPORTS & COMMUNICATIONS	39'963.70		935'000.00		451'157.30	
62	Routes communales et génie civil	39'963.70		935'000.00		451'157.30	
7	PROTECTION DE L'ENVIRON. & AMENAG. & ENVIRON.	304'766.50	74'281.55	145'000.00	15'000.00	39'465.60	75.30
70	Approvisionnement en eau	241'362.15	8'168.95	60'000.00	10'000.00	6'688.80	75.30
71	Protection des eaux	13'278.45	560.60	55'000.00	5'000.00		
78	Protection de la nature	47'371.50	65'552.00	20'000.00		14'824.85	
79	Aménagement du territoire	2'754.40		10'000.00		17'951.95	
9	FINANCES ET IMPOTS	74'281.55	372'881.65			318'695.10	490'442.90
99.590.0	Report des investissements au bilan	74'281.55				318'695.10	
99.690.0	Report des investissements au bilan		372'881.65				490'442.90
Totaux		447'163.20	447'163.20	1'080'000.00	15'000.00	809'138.00	809'138.00

M. Jacques Ropraz, délégué de la Commission financière, rappelle que le rôle de la Commission se limite à analyser la concordance des comptes avec le budget et à porter une appréciation sur la marche de l'établissement. Il apporte quelques compléments aux explications de M. Schmutz. La Commission financière constate une bonne gestion de la part du Conseil communal.

En conclusion, la Commission financière ainsi que le réviseur des comptes, selon son rapport d'audit du 17.05.2022, recommandent à l'Assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements tout en remerciant le Conseil communal.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes de fonctionnement 2021, présentant un excédant de produit de CHF 292'069.11 après amortissements supplémentaires, attribution aux réserves et dons supplémentaires de CHF 44'985.25.

Résultat : **les comptes de fonctionnement sont acceptés à l'unanimité**

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte les comptes d'investissements 2021.

Résultat : **les comptes d'investissements sont acceptés à l'unanimité**

5. Nomination d'un organe de révision des comptes de la Commune et du Foyer St-Joseph pour les années 2022, 2023 et 2024

M. le Syndic explique que selon l'article 98 de la loi sur les communes, l'assemblée communale décide de l'organe de révision sur proposition de la commission financière pour un mandat de 3 ans renouvelable. La parole est donnée à M. Jacques Ropraz pour présenter la position de la commission financière. Celle-ci a analysé plusieurs offres de fiduciaires régionales et recommande la Fiduciaire Ruffieux de Bulle.



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

« Acceptez-vous de confier ce mandat à la Fiduciaire Ruffieux de Bulle pour la révision des comptes communaux et du foyer St-Joseph, pour les années 2019, 2020 et 2021 ? »

Résultat : *l'assemblée accepte à l'unanimité de confier le contrôle des comptes à la Fiduciaire Ruffieux SA*

6. Demande de crédit d'avant-projet préliminaire (faisabilité) et avant-projet pour l'étude de la construction d'appartements protégés sur la parcelle RF 1201

La parole est donnée à M. Dominique Schmutz qui explique que suite à la présentation du concours du foyer, le Conseil communal a décidé d'étudier la faisabilité et d'établir un avant-projet de construction des appartements protégés sur le site du nouvel EMS. Etant donné que le RSSG a décidé de débiter les démarches pour la démolition et la construction du nouvel EMS de Sorens en 2023 ; le Conseil communal ne peut pas attendre l'Assemblée d'automne pour soumettre au vote cet investissement. Il propose dès lors de voter un crédit de CHF 200'000.00 réparti comme suit : un crédit de CHF 50'000.00 pour l'avant-projet préliminaire (faisabilité) pour la construction de 20 appartements protégés sur la parcelle RF 1201 et un crédit de CHF 150'000.00 pour l'avant-projet pour l'étude de construction de 20 appartements protégés sur la parcelle RF 1201.

La commission financière recommande d'accepter la demande de crédit.

Mme Marie-José Fragnière annonce que sur les 4 projets de construction, seul l'EMS de Sorens sera rasé et se demande s'il n'existait pas des solutions de transformation, d'extension et d'appartements protégés pour l'EMS actuel. Elle aurait également souhaité qu'une visite du bâtiment existant ait été organisée lors de l'exposition publique des projets. Enfin, elle se demande s'il n'y a pas plutôt possibilité de rénover le bâtiment plutôt que de le démolir, car au vu de la pandémie, la guerre en Ukraine et la pénurie de matériaux, les coûts vont augmenter drastiquement.

M. Dominique Schmutz répond que la situation ergonomique des pièces n'est plus adaptée et permet difficilement une rénovation. Les nouvelles chambres seront dotées d'un lit, d'un WC et d'une douche chacune, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Pierre Fragnière demande s'il est obligatoire de démolir l'ancien EMS pour avoir la place de construire le nouveau bâtiment.

M. Damien Romanens, Syndic, répond qu'il est impossible de concilier les deux bâtiments sur la même parcelle.

M. Bertrand Oberson, Chef de projet au niveau du RSSG, explique que l'EMS actuel ne répond plus aux nouvelles normes. L'EMS peine à se remplir car les chambres sont doubles et les résidents désirent repartir rapidement de Sorens. En outre, il informe que toutes les chambres actuelles n'ont pas de WC et de douche dans la pièce. Les aînés ne souhaitent pas avoir ce genre de conditions. Des balcons seront prévus dans les nouvelles constructions et une autonomie pour chaque étage sera organisée, afin de pallier notamment aux pandémies. Les rez-de-chaussée disposeront de salles d'animations ouvertes aux sociétés locales. En outre, il précise que l'EMS de Charmey sera détruit pour un tiers pour reconstruire l'extension. De ce fait, aucun EMS n'est transformé. Il précise que les nouvelles constructions disposeront de chambres plus grandes et des appartements adaptés seront prévus à côté de chaque EMS, pour que les personnes âgées puissent garder au mieux leur autonomie.



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

M. Jacques Beaud est très favorable aux appartements protégés et demande que de la Commune ou d'autres promoteurs portera le projet jusqu'au bout.

M. Damien Romanens, Syndic, répond qu'aucune décision n'a encore été prise sur ce point et que l'idée est d'étudier les possibilités qui existent.

La parole n'est plus demandée et M. le Syndic propose de passer au vote.

« Acceptez-vous les crédits d'avant-projet préliminaire (faisabilité) et d'avant-projet pour l'étude de la construction de 20 appartements protégés sur la parcelle RF 1201 – en lien avec le nouvel EMS de Sorens de CHF 200'000.00? »

Résultat : *l'assemblée accepte à 39 voix pour et 3 contre la demande de crédit d'avant-projet préliminaire (faisabilité) et avant-projet pour l'étude de la construction d'appartements protégés sur la parcelle RF 1201*

7. Demande de crédit additionnel pour l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL)

La parole est donnée à Mme Elsa Gendre qui explique qu'en 2017, le conseil communal avait demandé à l'assemblée un crédit supplémentaire pour l'élaboration du PAL d'un montant de CHF 50'000.00. A la suite de l'arrêt du Tribunal cantonal du 03.09.2019 exigeant que le PAL soit conforme au nouveau plan directeur cantonal (PDCant), des mises à jour ont été nécessaires et le PAL a été déposé par la commune au canton en 2018. Ces travaux ont engendré un dépassement de l'investissement de CHF 9'923.00. En date du 15.09.2021, le Canton a approuvé le PAL communal, avec plusieurs remarques. Afin de le mettre en conformité, le Conseil communal demande un crédit additionnel de CHF 35'000.00.

La commission financière propose d'approuver cette demande de crédit additionnel.

M. René Tornare demande s'il est possible de monter avec le chauffage à distance, pour desservir le centre du village, le nouveau foyer, la halle polyvalente, etc. Il propose que la Commune prévoit dans son PAL la montée du chauffage à distance depuis la STEP de Vuippens. Selon lui, même si la Commune doit investir de l'argent, il serait judicieux de procéder à cet aménagement.

M. Damien Romanens, Syndic, lui répond que le Conseil communal est en train d'étudier la possibilité de chauffer le nouveau foyer avec le chauffage à distance. Aucune décision n'a encore été prise et un sondage avait envoyé aux citoyens concernés pour savoir s'ils étaient intéressés ou non par le chauffage à distance. Le résultat de ce dernier a fait l'objet d'un retour de la part de Gruyère Energie SA, qui n'a pas non plus donné de décision formelle à l'heure actuelle. Une réponse devrait être transmise de leur part dans le courant du mois prochain.

La parole n'est plus demandée et M. le Syndic propose de passer au vote.

« Acceptez-vous le crédit additionnel pour l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) de CHF 35'000.00 ? »

Résultat : *l'assemblée accepte à l'unanimité le crédit additionnel pour l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) de CHF 35'000.00*



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

8. Reprise de la route Sous l'Eglise et de ses infrastructures

M. le Syndic demande, selon l'article 21 de la loi sur les communes, aux personnes concernées par le projet, les frères et sœurs, pour autant qu'ils puissent en retirer un bénéfice financier. Il ajoute qu'un défaut de récusation rend la décision annulable. Mme Françoise Romanens se récusé à 21h03.

La parole est donnée à M. Jacques Privet, qui explique que le bureau d'ingénieurs Sabert SA a été mandaté par Mme Françoise Romanens, propriétaire de la zone à bâtir Sous l'Eglise, pour l'exécution du plan d'équipement de détail. Dans le cadre de ce dernier, la Commune a transmis ses exigences techniques quant à l'exécution de la route et de ses infrastructures. La pose de la couche d'usure sera effectuée lorsque toutes les constructions seront réalisées et au plus tard dans un délai de 3 ans. Le Conseil communal propose la reprise de cette route pour CHF 1.00 symbolique.

La commission financière propose d'agréer à la proposition de reprise de la route Sous l'Eglise.

« Acceptez-vous la reprise de la route Sous-l'Eglise et de ses infrastructures ? »

Résultat : *l'assemblée accepte à l'unanimité la reprise de la route Sous-l'Eglise et de ses infrastructures*

Mme Françoise Romanens réintègre l'assemblée à 21h05.

9. Modification des statuts des Ambulances du Sud Fribourgeois

La parole est donnée à M. Daniel Gilgen qui mentionne que le Grand Conseil a adopté en 2021 la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS). Celle-ci est partiellement entrée en vigueur le 01.07.21. Il précise que le Conseil d'Etat a adopté de son côté la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel. L'année 2022 est la période nécessaire pour adapter les bases légales et préparer la mise en place de la nouvelle organisation. La loi déploiera complètement ses effets le 01.01.23.

Les conséquences principales de cette nouvelle loi sont que le territoire cantonal sera réparti en bases de départ (14 bases retenues) délimitées en fonction des risques, que le découpage traditionnel politique n'est plus une référence et que les trois districts du sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompier. Les Corps des Sapeurs-Pompier seront alors dissous, redessinés et réaffectés dans ce nouveau bataillon. La réglementation (obligation de servir et taxe d'exemption notamment) sera identique à toutes les communes.

Les ambulances et les pompier seront réunis sous la même association et les organes dirigeants seront l'assemblée des délégués et le comité de direction.

L'association aura notamment pour buts d'assumer les obligations qui leur incombent relativement à l'organisation et à l'exploitation d'un ou de services d'ambulance et d'organiser et mettre en œuvre la gestion de la défense incendie et des secours sur les territoires concernés.

Les personnes astreintes à l'obligation de servir et qui ne sont pas incorporées dans le bataillon seront soumises à une taxe d'exemption annuelle, fixée par l'assemblée des délégués, à CHF 200.00 par personne au maximum, soit identique à la taxe perçue actuellement par la Commune.



Les ressources de l'association sont les contributions des communes membres, les taxes d'exemption, les subventions des pouvoirs publics et tiers, les recettes d'exploitation, les dons et legs, les produits des prestations facturées à des tiers et les produits divers, y compris locations à des tiers.

La parole n'est pas demandée et M. le Syndic propose de passer au vote.

« **Acceptez-vous la modification des statuts des Ambulances du Sud Fribourgeois ?** »

Résultat : *l'assemblée accepte par 41 voix pour et 1 abstention la modification des statuts des Ambulances du Sud Fribourgeois*

10. Divers

Dossier éolien

M. le Syndic indique que la Commune a fait recours au Tribunal Fédéral contre la décision de non-rentrée en matière du Conseil d'Etat concernant la requête de reconsidération du volet éolien du Plan Directeur Cantonal. Aucune décision n'a encore été communiquée. En outre, les remarques de la Commune ont été transmises au Canton lors de la révision partielle du Plan Directeur Cantonal. Le Canton ne s'est pas encore prononcé à ce sujet.

Vitesse des automobilistes dans les quartiers

M. Daniel Savary a remarqué que plusieurs panneaux 60km/h avaient été posés le long de la route principale et que c'est une bonne chose si cela peut améliorer la sécurité routière mais il se pose la question quant aux routes secondaires. Il a en effet entendu à plusieurs reprises des citoyens se plaindre par rapport aux chauffeurs qui ne tiennent pas compte du contexte routier (enfants, mamans avec poussette, ...) et qui roulent de manière inconsidérée. Il demande dès lors la position du Conseil communal quant à cette problématique.

M. Damien Romanens, Syndic, répond qu'un crédit avait été voté pour étudier les quartiers concernés. L'étude est en cours, avec notamment un mandat donné à Team+. Des mesures de vitesse sont effectuées dans ces quartiers et une analyse de ces dernières amènera à d'éventuelles actions.

M. Jacques Privet ajoute que le radar pédagogique a été utilisé pour transférer les mesures à Team+, dans le but de limiter la vitesse à 30km/h dans certains quartiers. Suivant les résultats, des mesures ne seront pas forcément nécessaires.

M. Daniel Savary demande alors que Team+ fasse un travail plus sérieux que lors de son analyse à la Route des Versannes où l'entreprise avait conclu qu'il n'y avait pas de problème. Ce postulat n'était pas conforme à ce que M. Savary constate de son côté car il trouve qu'un plus grand nombre de véhicules circulent qu'auparavant et que les problèmes s'accroissent.

M. Damien Romanens, Syndic, informe de l'obligation d'effectuer des mesures de vitesse, avec un radar caché, avant de pouvoir aboutir à de quelconques mesures.



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

M. Mario Mineo, habitant Sur-la-Scie, dit que malgré les chicanes, il est théoriquement possible de rouler à 60km/h et qu'il suffit d'un seul chauffard pour qu'un malheur puisse arriver. Il demande s'il est possible de réagir plus rapidement, en évitant des frais d'étude et en introduisant le 30km/h dans tous les quartiers.

M. Damien Romanens, Syndic, informe que la commune est chapeautée par le Canton et que le Conseil communal est obligé de passer par une étude avant de pouvoir assurer la mise en place nouvelles mesures.

M. Jacques Privet ajoute qu'il est exclu de poser des panneaux limitation de vitesse sans avoir l'accord du Service de la Mobilité. Il ne sera pas d'accord de baisser les limitations si aucun problème majeur n'est décelé et la Commune ne pourra pas aller à l'encontre de cette décision. M. Jacques Privet tient à rassurer les citoyens sur l'avancée de l'étude des quartiers : le Conseil communal met tout en œuvre pour que l'intérêt des citoyens soit respecté.

M. Mario Mineo demande si l'avis de citoyens est pris en compte par le Canton et la société Team+ dans l'élaboration de ces études.

M. Damien Romanens, Syndic, répond que la Commune transmet ses demandes et points de vue et que le rapport n'est pas effectué sans son avis.

M. Robert Bloch trouve que la pose des panneaux 60km/h est dangereuse, car en direction du Camping, près de l'arrêt de bus avec la bande rouge par terre, le panneau est avant la route qui part Sur-la-Scie ou Plan-des-Marais. Dès lors, Sur-la-Scie et Plan-des-Marais sont à 60km/h. En outre, une priorité de droite existe et sur Plan-des-Marais, celle-ci n'est pas respectée. M. Bloch pense qu'il serait bien de rappeler au début de la Commune qu'il faut faire attention à la priorité de droite.

M. Jacques Privet répond qu'il y a quelques années en arrière des panneaux priorité de droite étaient installés à chaque entrée du village et la Commune avait décidé de changer de pratique et d'installer des panneaux « Cédez le passage » à toutes les sorties. Cette modification a été effectuée car les gens qui voulaient s'engager sur la Route Principale se faisaient souvent couper la route par les usagers qui roulaient sur cette dernière. En outre, le marquage des lignes, notamment à Plan-des-Marais sera sûrement un des axes qui ressortira de l'étude avec Team+. De plus, la pose des panneaux 60km/h est une demande qui a émané de la Police et du service des Ponts et Chaussées qui ont fourni un plan des emplacements de pose de ces derniers à la Commune.

M. Robert Bloch rappelle qu'à l'arrêt de bus direction Malessert, un panneau 60km/h a été posé et qu'en descendant Plan-des-Marais ou Sur-la-Scie, la vitesse autorisée est de 60km/h, dans un quartier où de nombreux enfants jouent.

M. Damien Romanens, Syndic, estime que l'objectif recherché n'est pas que cette route soit à 60km/h. Actuellement elle est censée être à 50km/h, vitesse que la Commune vérifiera avec le service des Ponts et Chaussées et qu'elle étudie pour encore la diminuer. Selon M. le Syndic, le 60km/h est prévu uniquement pour la Route Principale.

M. Pierre Fragnière constate qu'au Chemin de la Paix, qui est à sens unique, des enfants se trouvent souvent sur la chaussée pour jouer ou se promener mais que rien n'indique aux automobilistes à l'entrée du quartier que ce danger potentiel existe. Il demande qu'un panneau indicatif soit ajouté car en plus, les voitures sont devenues silencieuses, augmentant le danger pour les enfants. Ces derniers doivent devenir prioritaires et non les voitures.

M. Damien Romanens, Syndic, remercie M. Fragnière pour cette remarque qui sera prise en compte dans le cadre de l'étude des quartiers. En diminuant la vitesse, le danger sera déjà passablement ralenti. La visibilité est effectivement restreinte et la possibilité d'ajouter un panneau indicatif est tout à fait envisageable.



M. Mario Mineo demande s'il existerait éventuellement une possibilité de poster un patrouilleur à la sortie de l'école.

Mme Natacha Rumo répond qu'en terme de patrouilleurs, ce n'est plus la Commune qui décide mais l'Etat. Des parents pourraient se mettre à disposition mais Mme Rumo rappelle qu'à la vision d'un passage piéton, tout véhicule devrait être en mesure de s'arrêter aux yeux de la loi, même si un enfant court à proximité. Ce sujet est régulièrement repris au sein du cercle scolaire qui analyse les possibilités d'amélioration, comme l'ajout de panneaux, le passage de la police de proximité dans les écoles pour la prévoyance ou la sensibilisation accentuée aux enfants pour qu'ils fassent plus attention.

Mme Isabelle Fragnière est d'accord sur le fait que les enfants doivent être attentifs, mais ce sont encore des enfants. Elle traverse souvent, avec ses petits-enfants, au passage piéton situé anciennement chez Tornare et constate que les voitures ne s'arrêtent pas si un signe de la main ne leur est pas donné. Les enfants ne sont pas toujours attentifs et concentrés et selon elle, ce n'est pas seulement à eux de faire un effort, mais aussi aux adultes.

Mme Natacha Rumo répond qu'elle est consciente de la problématique car une des premières touchées. En effet, une de ses filles s'était faite renversée au passage piéton près de l'école et la Commune est sensible au sujet. Cependant, elle est soumise aux règles du Service de la mobilité et il n'est pas possible d'agir sans le consulter au préalable.

M. Damien Romanens, Syndic, ajoute que le chemin de l'école a déjà été amélioré par le passage qui monte depuis le terrain de foot notamment et par le point dur implanté à l'école. Malgré cela, des accidents arrivent toujours et que la sécurité totale est impossible à atteindre. La situation de la sécurité près de l'école pourrait être réétudiée, dans le sens de Riaz par exemple, qui ont mis des coaches à disposition des enfants afin de les éduquer à la sécurité routière. Il faut cependant réussir à trouver des personnes qui sont d'accord d'effectuer ce genre de travail. En outre, certains passages piétons seront repeints prochainement.

Cimetière

M. Pascal Guillet annonce que certaines personnes ont des difficultés à déambuler dans l'allée du cimetière et demande si une amélioration est prévue.

M. Damien Romanens, Syndic, répond que la Commune est en train d'étudier l'aménagement du cimetière. Un montant avait d'ailleurs été voté pour la mise sur pied d'une allée mais avant d'effectuer ces travaux, le Conseil communal souhaite encore analyser la situation. En effet, le cimetière se vide gentiment et la question se pose notamment sur le tracé du chemin et sur l'aménagement des espaces. L'idée est de ne pas créer une allée trop précipitamment en devant ensuite la démonter car elle n'était pas optimale.

Gestion du budget de l'école primaire

M. Denis Romanens félicite le Conseil communal et la commission de bâtisse pour la bonne gestion financière du bâtiment scolaire.



Assemblée communale ordinaire
du 30 mai 2022 – Sorens

Dossier éolien

Mme Isabelle Fragnière demande pourquoi le Conseil communal n'était pas présent le 14 mai 2022 à la rencontre organisée par l'Association « Sauvez les Forêts du Gibloux ». Celle-ci visait à montrer aux élus l'ampleur du projet éolien sur notre région. Des conseillers nationaux, des conseillers aux états, des députés et des chefs de partis étaient présents ce jour-là et les conseils communaux avaient également été conviés. Elle rappelle que la position des citoyens de Sorens à propos des éoliennes avait été très claire lors de l'assemblée extraordinaire.

M. Damien Romanens, Syndic, répond que l'invitation avait été adressée à son nom et qu'un courrier avait été envoyé pour avertir de son absence, car occupé par une intervention à Radio Fribourg. Dans cette missive, M. le Syndic a rappelé que la Commune soutenait le combat contre les éoliennes. Une semaine avant ladite rencontre, M. le Syndic a été contacté par M. Mineo qui l'a informé que les conseillers communaux étaient aussi invités. Malheureusement, au vu du délai devenu court, aucun d'entre eux n'a réussi à se libérer, la période du mois de mai étant très chargée.

Reprise de la Route Sous l'Eglise

Mme Françoise Romanens remercie le Conseil communal et l'assemblée pour l'acceptation de la reprise de la route Sous l'Eglise.

La parole n'est plus demandée et M. le Syndic conclue cette assemblée en remerciant les citoyens pour leur présence, ses collègues du Conseil communal pour leur engagement et la préparation de l'assemblée, la commission financière, la nouvelle administratrice des finances Mme Nathalie Hejda, le nouveau secrétaire communal M. Benoît Monney, la responsable du contrôle de l'habitant Mme Delphine Pythoud et tout le personnel communal pour leur implication dans l'organisation de l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 21h44.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

D. Romanens

Le Secrétaire

B. Monney

Informations aux aînés

Préambule

Vie quotidienne, aides financières, hébergement, soutien à domicile, transports, loisirs, ... Il existe beaucoup d'informations pour les seniors, mais il n'est pas toujours facile de se les procurer. Ces deux pages non exhaustives souhaitent devenir un moyen de coordonner des informations utiles à l'attention des aîné(e)s du village.

Informations utiles	
<p>Soins et urgence médicale Médecin de garde MedHome – www.med-home.ch Ambulance</p> <p>RSSG, Soins à domicile RSSG, inscription EMS Soins et maintien à domicile (SMAD) – www.smad-fr.ch Home Instead, soins et accompagnement</p>	<p>026 304 21 36 026 6 700 700 144</p> <p>026 919 00 19 026 919 00 19 079 238 52 83</p> <p>026 350 60 10</p>
<p>Foyer St-Joseph Livraison de repas (uniquement le midi) – www.ems-st-joseph.ch</p>	<p>026 915 95 60</p>
<p>Croix Rouge www.croix-rouge-fr.ch Transport de personnes, aide aux proches, système d'alarme, repas accompagné, visites à domicile, permanence téléphonique, permanence sur les nouvelles technologies, location de lits électriques (prestations bénévoles et payantes)</p>	<p>026 347 39 40</p> <p>Croix-Rouge suisse </p>
<p>PassePartout Gruyère www.fondation-passepartout.ch Transport de personnes à mobilité réduite [visite médicale, fête de famille, rencontre amicale, rendez-vous fixes (physiothérapie, coiffeur, dentiste, ...)] Chaque trajet est payant</p>	<p>026 919 60 39</p> 
<p>Pro Senectute Fribourg www.fr.prosenectute.ch Aide au ménage, location de moyens auxiliaires, soutien administratif et fiscal, visites à domicile</p>	<p>026 347 12 40</p> 

Activités

<p>Animations</p> <p>Les 1^{er} lundis du mois de 14h00 à 17h00 (n'a pas lieu entre juin et septembre)</p> 	<p>Paroisse de Sorens Catherine Grandjean 079 225 01 71 / 026 915 11 68 Laurette Ayer 026 915 36 40</p>
<p>Gymnastique aînés</p> <p>Mercredi après-midi de 14h00 à 15h00 (n'a pas lieu en juillet et en août)</p> 	<p>Isabelle Ropraz 079 343 31 75</p>
<p>Groupement des Dames</p> <p>Durant la période de Noël, chaque résident de plus de 70 ans reçoit une visite du Groupement des Dames</p>	<p>Jacqueline Tornare 079 351 30 07</p>
<p>Bibliothèque</p> <p>Lundi 18h00 – 19h00 Jeudi 15h00 – 17h00 Samedi 10h30 – 12h00</p> 	<p>Hélène Beaud 079 614 82 63</p>

«Paroisse Catholique.»

Afin d'épauler ponctuellement Mme Clément, notre sacristine, la Paroisse de Sorens recherche une personne qui pourrait assurer de temps en temps les messes d'enterrements. Cette personne serait bien entendu formée par la sacristine.

Des lecteurs, lectrices, une personne pour donner l'Eucharistie ainsi que des bénévoles pour des visites au Foyer St-Joseph seraient également les bienvenus.

Dans le cas où vous seriez en mesure de donner un peu de votre temps pour un de ces postes, nous en serions très heureux. Alors n'hésitez pas à contacter Mme Astrid Clément, sacristine, au **079 745 47 77** ou M. Maurice Grandjean, Président de Paroisse, au **079 523 28 60** qui vous renseigneront volontiers.

Le Conseil de Paroisse vous remercie beaucoup de votre attention et vous souhaite un doux printemps et un été ressourçant.

Le thantymo di j'armaillis dè la Grevire.

La demindzo 8 dè mé, dzoua dé la fitha di Donè, tchin trayin din la vela dè Bullo.

Dè gran matin, tota la vela ihrè invayi pa lè bredzon. Mimamin ke nin da mé dè du trê ke m'an dèmandao, che l'avé oubiyao mon bredzon ou bin che l'avé pèrdu.

To chin po vo dre ke lè bredzon, lè dzakillon, lè kothe-mè, lè tradichion è prou chur le patè ihran invitao a Bullo. On chè krê to dè gran ke chin y intèrèchè rintye di dzin don chèrtin aodze, ma na, lè dzouno ihran inke è bin inke è chin y fao on lordo pyéji.

La dzornao la keminyi pa la mêcha ou mohyi dè Bullo, lè Nicolas Glasson è mon kontemporin Dominique Fragnière ke lan chèlèbrao la mècha. Di tro in franché è di fiè tro in patè. Le charmon dè Dominique ihrè dè tota byoutao, to in patè avu di balè parolè po lè j'armaillis bin chur, po le mondo dè la tèra è po nouthra bala Grevire. On grô kou dè tsèpi a l'inkourao.

On novi drapô l'è jou bèni, avu on parin è ounna marèna dè Chorin, Madame Alexandra Glasson. Chti kou y l'an trovao ounna marèna, lè la katrima banière è on kou l'avan dou parin.

Y fô dre, lè j'armaillis y chon pao tan d'akouao dè prinde lè fèmalà. Mé dou kou l'an èprovao dè lè prindre din la chochiètao, ma l'ahimbyaye l'a to gran rèfoujao. Lè fèmalè chon kan mimo bounnè po travayi ou tsalè, fére a dèdzonon, a goutao è la marinda è idjy ou toua dè la tsoudère. Lè pout'ihre djiora le momin dè tchandji.

Aprì la mècha, le kortéje, bin chur rè on mache dè j'armaillis, di balè fanfarè, on tropi dè balè rodzè di Tsacho dè la paor Djiu è lè nèrè di Remanin dè Kutchèrin, di vatzè hyirintè è inkotchiè kemin di damejalè. On tropi dè fayè, di tchivrè, di mulè, di j'aono è bin chur la kalèche avu le parin è la marèna. bien sûr la calèche avec le parrain et la marraine.

Rèmaorhyèmin a ti hou j'armaillis dè la grevire è a ti hou dè Chorin ke l'an partichipao a ha balla fitha, y dzouno è min dzouno ke chè beton in katre po manti-nyi nouthrè tradichion, nouthron folklore è nouthron patè.

Dèni a Léon dè Potson.

Le centième des armaillis de la Gruyère.

Le dimanche 8 mai, jour de la fête des mères, quel remue-ménage en ville de Bulle.

De grand matin, toute la ville était envahie de bredzons. Mémement que plusieurs m'ont demandé si j'avais oublié mon bredzon ou si je l'avais perdu.

Tout ça pour vous dire que les bredzons, les dzaquillons, les coutumes, les traditions et sûrement étaient invités à Bulle. On se croit toujours que ceci intéresse seulement les gens d'un certain âge, mais non, les jeunes étaient là et bien là, et ceci fait très plaisir.

La journée a commencé par la messe à l'église de Bulle, c'est Nicolas Glasson et mon contemporain Dominique Fragnière qui ont célébré la messe. Des bouts en français et des grands bouts in patois, Le sermon de Dominique était de toute beauté, tout en patois avec des belles paroles pour les armaillis bien sûr, pour le monde de la terre et pour notre belle Gruyère. Un grand coup de chapeau au curé.



Un nouveau drapeau a été béni, avec un parrain et une marraine de Sorens, Madame Alexandra Glasson. Cette fois, ils ont trouvé une marraine, c'est la 4ème bannière et une fois, ils avaient 2 parrains.

Il faut dire, les armaillis ne sont pas tant d'accord de prendre les femmes. Plus d'une fois, ils ont essayé de les prendre dans la société, mais l'assemblée a toujours refusé. Les femmes sont quand même bonnes pour travailler au chalet, faire à déjeuner, à diner et le souper et à aider autour de la chaudière. C'est peut-être le moment de changer.

Après la messe, le cortège, bien sûr beaucoup d'armaillis, des belles fanfares, un troupeau de belles rouges aux Chassot de la Part Dieu et les noires des Romanens de Cuquerens, des vaches luisantes et préparées comme des demoiselles. Un troupeau de brebis, de chèvres, des mulets et des ânes.

Remerciements à tous ces armaillis de la Gruyère et à tous ceux de Sorens qui ont participé à cette belle fête, aux jeunes et moins jeunes qui se mettent en quatre pour maintenir nos traditions, notre folklore et notre patois.

Denis à Léon de Potson.

«60 ans de la Ligue Fribourgeoise contre le Cancer.»

Le samedi 11 juin 2022 se sont déroulées, dans chacun des districts du canton, des festivités marquant le 60^{ème} anniversaire de la ligue fribourgeoise contre le cancer (LFC). En fait, la manifestation ayant été repoussée d'un an, pandémie oblige, la LFC a déjà atteint ses 61 ans d'existence cette année.



Dans chacun des districts cantonaux, ce jubilé de diamant a été marqué, en début de journée, par des activités récréatives, des séances d'information, des marches ou des défilés. Leurs objectifs communs : faire connaître, au plus large public possible, la mission que s'est donnée la LFC depuis plus de six décennies et élargir son réseau de soutien, son ancrage populaire.

Campée à son niveau cantonal, la LFC vise à soutenir les fribourgeois qui déclarent cette maladie, ainsi que leurs proches. Cela dès l'annonce de cette toujours très pénible nouvelle, d'avoir à batailler avec un cancer. Et ce large réseau de soutien, qui comprend de nombreux professionnels du domaine, ne lâche pas ses bénéficiaires quoi qu'il advienne, quelle que soit l'issue du processus. Mais précisons ici que, en Suisse, près de 60% des personnes atteintes par le cancer, viennent à en guérir aujourd'hui.

Si, au niveau national, la Ligue Suisse contre le Cancer contribue au financement de la Recherche pour lutter contre ce fléau, la LFC, de son côté, recherche les meilleures manières d'accompagner, de soutenir. Ainsi, des personnes malades, en rémission ou guéries, font aussi partie du dispositif de la LFC, afin que la somme des expériences produise de l'efficacité quant à la qualité du soutien proposé.

Toutes ces informations, les médias cantonaux les ont largement relayées dans leurs colonnes ou sur leurs ondes. Mais, ce que vous ne savez peut-être pas, c'est qu'un de nos concitoyens a pris une part importante dans l'organisation des festivités du 60^{ème} anniversaire de la LFC !

Joël Grandjean a officiellement représenté le District de la Gruyère, dans le Comité Directeur cantonal d'organisation qui a compté 8 personnes en son sein. Tous des bénévoles. Durant les deux ans et demi qu'ont duré les préparatifs, en comptant un an de tergiversations liées au Covid-19, Joël a enchaîné pas moins de 50 rencontres de Comité. Ces séances étaient, à chaque fois, programmées aux aurores afin de ne pas impacter les journées de travail qui s'ensuivaient pour chacun des membres de ce collectif.

Joël a été de ceux qui se sont vu confier la conduite de l'organisation des festivités prévues à la BCF Arena (patinoire St-Léonard à Fribourg). Un sacré challenge que celui de transformer une patinoire, pensée uniquement pour des matchs de hockey, en salle de spectacles et de concerts ! Mais ce défi a été brillamment relevé et la fête y a été très réussie.

Enfin, Joël que nous avons retrouvé vanné, mais heureux et grandi aux lendemains de l'expérience, nous a confié sa satisfaction personnelle, celle d'avoir contribué au message d'espoir de la LFC :



«Oui, ensemble, nous pouvons poursuivre dans cette lutte contre le Cancer. Nous pouvons faire grandir l'espoir que de plus en plus de familles retrouvent le sourire. Grâce aux avancées de la Recherche et de la Science, mais aussi en sachant mieux comment, humainement et en bonne coordination, venir en aide aux personnes touchées.»

Alors un grand MERCI Joël et aussi toutes nos FÉLICITATIONS pour ce bel engagement, comme pour cette belle réussite collective !

Si vous n'avez pas eu la chance de participer à cette honorable démarche, vous pouvez toujours le faire par l'intermédiaire du lien suivant <https://lfc60.ch/dons/>

**Pour Sorens Info
Frédéric Portner**

La Revue Chat-tirique



Des Chats écar-hachés

Un chasseur sachant chasser sans ses six chiens est un bon chasseur...

« Faire Tintin »

« Faire Tintin » ch'est une exprechion qui définit une chensachion. Çha veut dire que t'es churpris et en même temps fruchtré, pas d'accord, pas content, tout en chachant que tu peux plus rien y faire.

Un peu comme quand tu te fais flasher le long de la Route Princhipale et que, même chi ch'est trop tard, tu donnes quand même un coup de frein en disant chimultanément : M.... !

Et chi çha arrive après avoir vraiment lâché les chevaux, tu te retrouves – au vu des cours actuels ch'est particulièrement désagréable – bec de gaz en te disant que finalement tu vas devoir le commander ton vélo électrique.

**Sorens Info : « La Griffie »
(égratinée par Frédéric Portner)**

La traversée du désert

« Faire Tintin » devant le désert qui s'ouvre,
Et ressentir la soif de ce qu'il recouvre,
Dès l'instant du tout premier pas dans cet enfer,
Quand l'animal supplante les bonnes manières.

Des bras tombent de douleur et d'impuissance,
Mais s'ouvre un front pour sauver l'espérance,
De vaincre l'absurde dans un rêve doux-amer,
Par lequel la pluie laverait ce grand désert.

La douceur vient de ce que l'on parvient à croire,
L'amertume suit le court chemin du savoir,
Et au milieu un temps cruel qui prend son temps,
Pour égrainer tout son sable taché de sang.

Le bout de ces étendues d'incertitudes,
Reviendra un jour en guise de prélude,
Aux écoliers qui regarderont sans la voir,
Cette anecdote dans leur manuel d'Histoire.

Plein de colère et vidé de tristesse,
À attendre le score sans allégresse,
D'un match qui ne laissera que des restes,
Pour tous « faire Tintin » tonnerre de Brest !



Pour Sorens Info Frédéric Portner

Sorens d'utrefois

Après la parenthèse consacrée à la vie politique, revenons aux principaux bâtiments du village, et intéressons-nous à l'église et à la paroisse de Sorens.

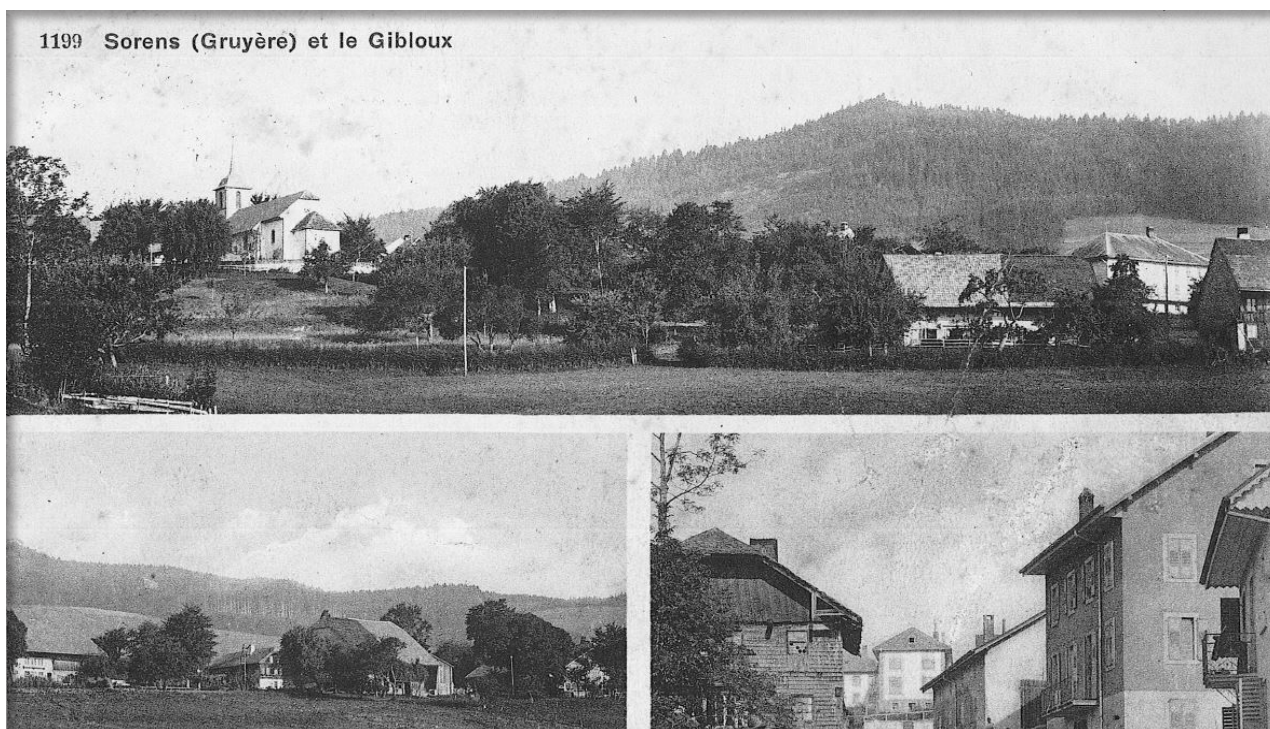
Il est fait mention la première fois au XV^{ème} siècle d'une chapelle à Sorens, à l'occasion de l'installation du curé Basseti de Vuippens. Le nouveau curé se présenta à la porte de l'église de Vuippens, devant l'abbé d'Humilimont, avec les lettres d'institution de l'évêque de Lausanne, et promit de desservir cette église, ainsi que la chapelle de Sorens, fille de l'église-mère, le 14 avril 1463. A cette date, le curé de Vuippens devait, du moins de temps en temps, célébrer la messe dans cette chapelle de Sorens, la première connue, mais dont aucun document n'indique l'origine, ni l'emplacement. En 1686-1687, Jean Moulet, chirurgien et juré de Sorens, fit construire dans la partie supérieure du village, selon les sources au « Plan du marais », « en Malessert », ou encore près de « Beau-regard », une chapelle dédiée à saint Bernard de Menthon, appelé également Bernard du Mont-Joux. Puis, en 1742, l'autorisation fut accordée de transférer les fondations, ornements, etc., de cette chapelle dans celle de Saint Michel, située dans la partie supérieure du cimetière actuel, qui fut rebâtie en 1743 et consacrée par Mgr Claude-Antoine Duding le 18 octobre

1744. Un siècle plus tard, après la destruction par la foudre, en 1859, de l'église de Vuippens, Sorens fut érigé en paroisse.

Jusqu'en 1861, Sorens fit partie de la paroisse de Vuippens. Une première demande de séparation paroissiale fut écartée par arrêté du Conseil d'Etat du 13 février 1860. Mais le 3 octobre de la même année, la Commune de Sorens réitéra sa demande qui cette fois fut acceptée, malgré l'opposition de Marsens, Vuippens et une contre-pétition de 66 ressortissants de Sorens.

Dans le décret de séparation du 8 février 1860, le Conseil d'Etat déclare que la Commune de Sorens sera considérée comme paroisse nouvelle détachée de l'ancienne paroisse de Vuippens, aussitôt que l'autorité ecclésiastique compétente en aura prononcé l'érection, et à certaines conditions. Il donne comme motif de la décision que « la commune de Sorens se trouve en mesure de subvenir aux frais de son érection en paroisse, sans assumer des charges trop onéreuses, que la population de 662 habitants disséminés sur le versant du Gibloux, à une distance assez considérable de Vuippens, justifie l'opportunité de cette mesure qui reste aujourd'hui le vœu de la majorité de ses ressortissants dont les motifs particuliers et récents ont été convenablement appréciés par le Conseil d'Etat ».

1199 Sorens (Gruyère) et le Gibloux



Parmi les conditions qu'exigeait le Conseil d'Etat pour que Sorens fût détaché de la paroisse de Vuippens, on lit celles-ci :

- La chapelle actuelle de Sorens sera agrandie selon le devis présenté par l'intendant des bâtiments de l'Etat.

- Aucune indemnité, aucun partage des biens paroissiaux n'est admis entre la commune de Sorens et les communes de Vuippens et de Marsens, qui donneront au bénéfice des fondations existantes en faveur de la paroisse primitive, sauf celles répondant à des charges qui, pour des motifs particuliers, doivent être acquittées dans la nouvelle paroisse.

- Sorens devra, par contre, rembourser à l'ancienne paroisse de Vuippens la part de sa dette primitive de la construction de l'église paroissiale et lui faire abandon, sans récupération aucune, de toutes les prestations avancées et des paiements faits jusqu'à la promulgation du présent arrêté, pour contribuer à la reconstruction de cette même église, ensuite du dernier incendie.



Conformément au décret du Conseil d'Etat, la chapelle de Sorens fut réparée et agrandie avec le cimetière et la cure. Les plans de Jakob Lendi, architecte, portaient la dépense pour l'église à 3'275 francs, pour les murs du cimetière à 1'000

francs, pour les réparations de la cure à 1'500 francs. Ce devis était si exact que la somme fut triplée.



Mgr Marilley consacra l'église et bénit le cimetière le 30 octobre 1861.

Dans son dictionnaire historique et statistique, le Père Apollinaire Dellion déclare que : « L'église de Sorens est aujourd'hui propre, bien tenue ; mais humide est trop petite ; la paroisse sera obligée, dans peu de temps de la rebâtir ». Les travaux de construction de l'église actuelle débiteront en avril 1934.

Curés de Sorens :

1913	Léon Gapany
1920	Joseph Terrapon
1938	Paul Andrey
1950	René Dubey
1958	Placide Maudonnet

Sources :

Bulletin paroissial de Sorens, septembre 1961
Mgr Louis Waeber, Eglises et chapelles du caton de Fribourg, 1957

Père Apollinaire Dellion, Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg, 1884-1903, volume 11

La grande photo est une carte postale très ancienne, auteur inconnu. Les deux petites photos sont de Glasson Photo à Bulle

Gérard Romanens

Jardins de Bellevue

SELF-SERVICE DE LÉGUMES
ROUTE DES JORETTES 114

VENDREDI	-	18-20H
SAMEDI	-	18-20H
LUNDI	6.30-8H	18-20H
MARDI	6.30-8H	18-20H

PLUS DE RENSEIGNEMENTS : 079 197 30 98

« La Brasserie Party, le 24 septembre 2022. »

Cher Sorensois, Chères Sorensoises,
Pour remédier aux premières fraîcheurs et grisailles de l'automne, la jeunesse vous convie tous et toutes le 24 septembre 2022 à son chaleureux souper bavarois. Vous êtes attendus dès 19h à la halle polyvalente de Sorens pour un apéritif villageois, suivi duquel se déroulera le repas, composé d'une entrée, de notre traditionnelle choucroute garnie et d'un dessert.

La soirée se poursuivra dans une ambiance festive avec l'ouverture des bars, rythmée au son d'un DJ présent pour l'occasion.

Plus d'informations seront fournies ultérieurement mais pour l'instant, à vos agendas !

**Pour la Jeunesse de Sorens,
Camille Villos**



«Sentier gourmand de la Bénichon.»

Après 2 ans de pause forcée, le Chœur-Mixte la Cécilienne est très heureux de vous annoncer la nouvelle édition de son Sentier gourmand de la Bénichon.

Le rendez-vous est pris pour le samedi 27 août 2022.

Comme à l'accoutumée le départ a lieu au chalet des Gros Prarys et une balade de 5km en forêt vous y attend. Bien entendu, vous aurez le plaisir de déguster tout au long du parcours le délicieux menu de Bénichon de la cuchaule aux bricelets en passant par la soupe, le jambon, le gîgot et les meringues.... de quoi passer un super moment en famille ou entre amis.

Pour les personnes à mobilité réduite, une calèche est organisée afin que vous puissiez également profiter de cette ambiance bucolique.

En fin de journée, aux Gros Prarys, vous pourrez manger une soupe de chalet et prolonger la soirée en musique, dans la joie et la bonne humeur. Vous pouvez aussi nous rejoindre le soir, sans avoir fait la balade gourmande.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site internet www.sentiergourmanddelabénichon.ch .

Au plaisir de vous revoir nombreux !

**Au nom du comité
Maryline Sudan**

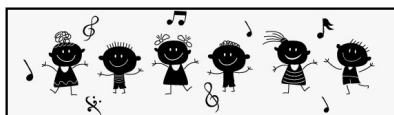
**Recherche directeur/trice
de chœur d'enfants**



Nous recherchons pour la rentrée scolaire 2022-2023 un directeur/trice pour le chœur d'enfants les Pic notes du cercle scolaire de Marsens-Sorens-Echarlens.

Le chœur est composé de 2 groupes d'enfants âgés de 6 à 12 ans (2H-4H et 5H-8H). Les répétitions se déroulent à l'école primaire de Marsens.

Si vous êtes intéressé par ce poste ou pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec Sarah Jaquet au 079/641.47.25 ou par mail à sarah.sebastien@bluewin.ch



**Vous cherchez
un JOB ?**

**Service Conseils Emploi gratuit
à Fribourg et à Bulle**

1. Préparation CV-lettre de motivation
2. Formation à la postulation en ligne
3. Permanence informatique de recherche d'emploi



Œuvre suisse d'entraide ouvrière **OSEO**
OSEO FRIBOURG
 Schweizerisches Arbeiterhilfswerk **SAH**
 Soccorso operaio svizzero **SOS**
travail et intégration

Informations
 026 347 15 77
 oseo-fr.ch

La légende des Comtes de Gruyère...

Une quête au travers du temps et des traditions...
 Rêvez et dansez au rythme des folies de Chalamala qui
 enlutine pour vous la Gruyère d'hier et d'aujourd'hui !

GRANDE CORAULE
 www.lescoraules.ch



Groupe Les Coraules
 Danses folkloriques de la Gruyère
 75e anniversaire

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ **1er août 2022** ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

La marche de Chalamala

- ◇ Nombreuses animations festives (parcours Gruyères, Le Pâquier, Bulle, Broc, Gruyères)
- ◇ Découvertes culturelles et historiques
- ◇ Découverte du château d'Enbas à Broc
- ◇ Animations théâtrales
- ◇ Restauration tout au long du parcours
- ◇ Fête patriotique et feu d'artifice à Gruyères

Une journée et des chemins remplis de traditions,
 d'histoire et de musique accessible à tous
 (sociétés et particuliers avec ou sans costume).

Ambiance conviviale assurée



«L'histoire de la petite souris qui pue.»

(1er épisode – avril 2020)

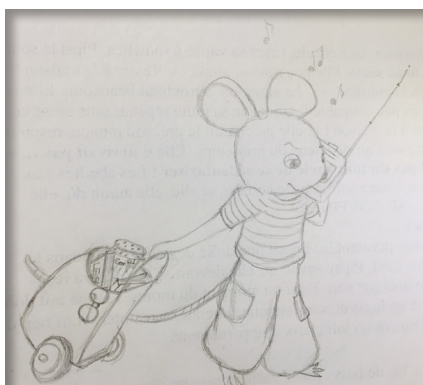
Son transistor sur l'épaule, tirant sa valise à roulettes, Pipsy la souris parlait toute seule. Elle bougonnait plutôt : « Restez à la maison ! Restez à la maison ! »... La situation la troublait beaucoup. Elle se sentait un peu coupable ! Alors que sa radio répétait sans cesse ce : « Restez à la maison ! », elle parcourait le pré, son monde, respirant mine de rien l'air délicieux du printemps. Elle n'arrivait pas..., elle n'avait pas du tout envie de se sédentariser ! Les abeilles s'en donnaient à cœur joie dans le cerisier, et elle, elle aurait dû, elle devrait... SE CONFINER ! Peueueueu...

Un remords pourtant lui faisait une drôle de petite boule dans le ventre. Au fond, Pipsy savait qu'elle devrait se résoudre à rester tranquille quelque part. Pour un moment du moins. Elle se mit donc en quête d'un logis et, sans annonce aucune, sans internet ni rien du tout, elle trouva un joli choix d'appartements :

1. Le tas de bois : assez vaste, jouissant d'une température agréable et ménageant une intimité réconfortante. Inconvénient : les chats.
2. Le mur en pierres sèches : assurait côté sud une chaleur constante – de jour, bien entendu – espace suffisant pour une souris, mais trop petit au goût de Pipsy.
3. Le trou d'un grillon : à fleur de pré, facile d'accès, avec terrasse. Mais un grillon était déjà là ; il n'a voulu à aucun prix céder sa place.
4. Dans ferme en bois, une ouverture sur façade protégée par une poutre : elle offrait la sécurité et la chaleur, idéale pour un lézard des murailles, mais décidément trop étroit pour Pipsy qui n'était pas si fine que ça.
5. Sous pavillon de jardin, chenils de feuilles séchées, de petites branches et de sciure, laissés tels quels par le hérisson : Pipsy était une souris relativement soigneuse, un peu trop pour ce logis-là.

Mais quand elle découvrit sous le pommier et le forsythia le compost du jardin en plastique vert, Pipsy posa son transistor et sa valise, fit le tour de l'imposante construction, s'assura qu'elle pouvait sans danger entrer - sortir..., et s'installa.

Le compost, c'était le gîte et le couvert !!!



A l'intérieur, Pipsy creusa une galerie conduisant jusque sur le dessus, là où les pelures arrivaient toute fraîches. Chaque jour la petite souris mangeait bio ! Elle pétait de santé et sentait... le compost ! C'est pourquoi ses voisins – pas très proches il est vrai - l'appelèrent : PIPSY LA PETITE SOURIS QUI PUE !, et elle se répétait souvent, le nez dans une coquille d'œuf et le ventre rebondi et deux ou trois moucherons autour de ses oreilles : « Un léger parfum de compost, rien de tel pour garder les distances ! »

FIN !

«Quelques mois d'initiation musicale et déjà un concert !»

Au début avril, toute la Société de Musique était sur scène à l'occasion du son concert annuel. Et quand on dit toute la société, c'est en comptant aussi nos élèves de l'Ecole de Musique. Quel plaisir de voir ces jeunes frimousses chanter et taper des mains en accompagnant l'ensemble des Jeunes Musiciens du Gibloux. A voir leur sourire et leur aisance sur scène, nul doute qu'ils apprendront vite d'autres partitions pour bientôt recevoir un instrument. Peut-être même qu'ils participeront au camp d'été organisé aux Sciernes-d'Albeuve du 16 au 20 août prochain. D'ailleurs, les inscriptions sont encore ouvertes quelques jours pour tous les enfants dès la 1H et même pour ceux qui n'ont encore jamais fait de musique !



Photos du concert annuel.

«Des Sorensois en Sarine.»

Malgré le report du giron des musiques de la Gruyère, notre société a tout de même eu la chance de participer à une fête des musiques ce printemps. En effet, la Cigonia de Prez-vers-Noréaz, société organisatrice du giron sarinois, nous a invités à la fête. Après 25 minutes de musique devant le jury, c'est sous un soleil de plomb que nous avons défilé tambours battants, au milieu d'un public nombreux. Mention spéciale à notre nouveau tambour-major, Claude-François, qui nous a bien préparés pour marcher droit et au pas. Ce week-end en Sarine nous laisse de merveilleux souvenirs et quelques belles photos que nous avons plaisir à partager sur les réseaux sociaux et dans le Sorens-Info !



La Société de Musique de Sorens au Giron en Sarine.

«Diminuer vos déchets verts...»

Les déchets de gazons sont très riches en azote, les mettre à la déchetterie c'est du gaspillage d'engrais! Vous pouvez sans autre utiliser les déchets de tonte, dans le jardin en fine couche de 5 cm environ comme mulching et comme engrais. Vous favoriserez ainsi la croissance des plantes de votre jardin et de votre potager. De plus, l'apport de matière organique au niveau du sol, diminue l'évaporation et surtout dynamise la vie microbienne du sol responsable notamment de la santé de la plante. Une autre solution est de ne pas ramasser le gazon et le laisser en surface. Le robot des tontes ou la tondeuse mulching coupe l'herbe si finement qu'elle ne se voit pratiquement pas en surface ou au maximum quelques heures. L'avantage de cette technique est, que l'engrais contenu dans les déchets tontes est directement utilisé par le gazon après avoir été bouloché par les micro-organismes du sol.

Astuces en cas de sécheresse...

Augmentez la hauteur de coupe du gazon. La grandeur des racines est proportionnelle à la hauteur du gazon donc plus le gazon est haut plus il a de racines profondes et plus il résiste à la sécheresse.

Si vous avez un robot de tonte, stoppez-le ou déminuez fortement les fréquences de coupe. A chaque passage les lames blessent le feuillage et du coup le gazon perd de l'eau précieuse à son fonctionnement vital.

Ne pas mettre pas d'engrais (risque de brûlure)

Préférez des arrosages copieux (25 litres/m², 1 à 2 fois par semaines) plutôt que des petits arrosages journaliers.

chauffezrenouvelable

Chauffez-vous votre maison avec un système de production de chaleur de plus de 10 ans ? Dans ce cas, à partir du 1er avril 2022, le premier pas vers le passage à un système de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables sera encore plus simple pour vous en tant que propriétaire : le conseil incitatif « chauffez renouvelable », qui vous aide de manière totalement personnalisée à choisir le système de chauffage optimal, est désormais gratuit pour vous dans toute la Suisse.

Le chauffage à remplacer doit avoir plus de dix ans et constituer la principale source de chaleur ambiante dans l'habitation. En revanche, le type de bâtiment et de système à remplacer n'ont pas d'importance.

Le conseil incitatif « chauffez renouvelable » peut bénéficier d'une subvention dans les cas suivants :

- s'il a été correctement réalisé à l'aide des checklists officielles du programme « chauffez renouvelable », à jour à la date du conseil;
- s'il a été réalisé par un prestataire de conseil habilité (la liste des prestataires publiée par l'Office fédéral de l'énergie à la date du conseil fait foi);
- si le prestataire de conseil ne facture pas de frais au propriétaire (à confirmer lors de l'attribution du mandat). Il n'est pas possible d'obtenir à la fois une subvention de la Confédération et des cantons, ni d'obtenir plusieurs subventions pour un seul et même système de chauffage. Le conseil incitatif est gratuit dans la limite du budget disponible.

En indiquant votre numéro postal sous chauffezrenouvelable.ch/maison-unifamiliale/conseil-incitatif vous obtiendrez une liste des prestataires de conseil incitatifs agréés dans votre région.

Les déchets spéciaux tels que peintures avec ou sans solvant, médicaments, produits phytosanitaires et biocides, produits chimiques, liquides toxiques ou dangereux, solvants ménagers, aérosols, ... peuvent être déposés à la STEP de Vuippens, Route du Gérignoz 2. Les horaires d'ouverture sont les suivants : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et du lundi au jeudi de 14h00 à 16h00.

SAINT-MARTIN LUNDI 19H30-20H30
CORBIERES JEUDI 19H45-20H45
079 662 38 23



strong2Bfit
by The Dance Aerobics Company

55 min 500 kcals

COURS à L'EXTERIEUR
Cours **mixte** intensif de renforcement musculaire sur des musiques entraînantes.
strong2Bfit tonifie et modèle votre corps.

NOUVELLE SESSION dès ce lundi
Venez essayer sans engagement,
les 2 premiers cours sont offerts

Moove2Bfit



VIENS DANSER & T'AMUSER ...

kids' dance2Bfit

Cours de danse pour enfants de 4 à 13 ans
Salle de sport de SORENS - Mercredi 17h

079 662 38 23 - isaday@yahoo.fr
WWW.MOOVE2BFIT.COM

RAIFFEISEN Suisse. 



Expériences aquatiques durables à des conditions préférentielles

En tant que sociétaire Raiffeisen MemberPlus, vous bénéficiez non seulement de conditions exclusives pour de nombreuses expériences aquatiques, mais voyagez également 40% moins cher dans les transports publics jusqu'à votre destination et séjournez dans des hôtels sélectionnés avec un rabais de 30%.

raiffeisen.ch/eau





«Nouvel EMS à Sorens ! »

Le 25 février dernier a eu lieu à Sorens, le vernissage du concours de projets pour la construction d'un nouvel EMS à Sorens. Pour rappel, le projet du nouvel EMS St-Joseph à Sorens s'inscrit dans le contexte de la vision « EMS Gruyère Horizon 2030 ». Cette dernière a été validée en novembre 2019 par les 25 communes du district de la Gruyère. Elle a pour objectif de réaliser plusieurs projets de constructions, de rénovation et de transformation, ainsi que d'assainissements de certains bâtiments. La construction du nouvel EMS St-Joseph à Sorens fait partie de cette planification.



De g. à d. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère, Damien Romanens Syndic de Sorens et Bertrand Oberson, chef de projet RSSG.



Participation avec les employé.e.s des différents bureaux d'Architectes ayant concouru.

Il s'agit d'une démolition de l'EMS actuel pour construire un nouvel EMS de 87 lits sous la conduite du Réseau Santé Social Gruyère (RSSG).

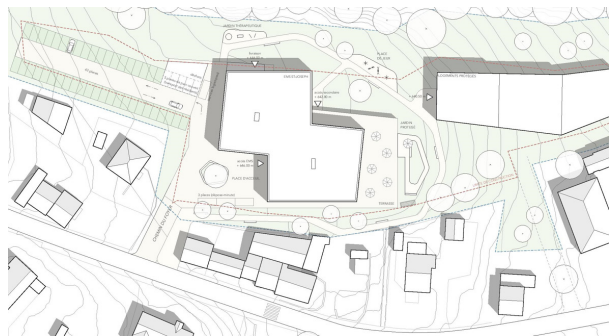
D'autre part, dans le cadre du concours, le Conseil communal de Sorens souhaitait obtenir des propositions d'implantations et de volumétrie d'immeubles de logements protégés, avec ses accès et cheminements piétons et véhicules.

Vu les interventions et suggestions des citoyens et citoyennes de Sorens durant l'exposition du projet du concours, le Conseil communal est d'avis de poursuivre cette réflexion et a demandé à l'assemblée communale du 30 mai M. Bernard Zurbuchen, dernier un crédit d'investissement pour examiner la faisabilité et développer un avant-projet. L'idée, le cas échéant, serait de profiter de la synergie entre les deux chantiers et d'éviter des nuisances de construction sur plusieurs années.

D. Schmutz



Bertrand Ansermot Président de la Commission du Foyer durant son allocution.



Projection EMS.

Photo mystère

Saurez-vous trouver où se situe ce jardin ?

Votre réponse est attendue au bureau communal ou par mail à l'adresse : commune@sorens.ch



Résultat du n° 115 :

Vous étiez nombreux à avoir trouvé la bonne réponse. photo prise de l'autre côté de la route qui mène au Riondi.

Le tirage au sort a désigné M. Tristan Ropraz comme gagnant. Il est invité à passer à l'administration pour y retirer son gain de CHF 20.00.

Mémento

Secrétariat communal	026 915 90 23
Contrôle des habitants	026 915 90 20
Caisse communale	026 915 90 21
Urgence eau potable	079 248 22 25

Horaires d'ouverture

Administration communale	
Mardi	8h30 - 11h30 / 14h00 - 18h00
Jeudi	8h30 - 11h30 / 14h00 - 17h00

Déchetterie	
Mercredi	15h30 - 18h30
Samedi	9h30 - 12h00 / 13h30 - 15h30



Fermeture

L'Administration communale sera fermée du

**Samedi 30 juillet 2022
au lundi 15 août 2022 compris**

Les demandes de cartes d'identité ne pourront pas être effectuées durant cette période. Dès lors, vous voudrez bien les commander avant la fermeture du bureau. En outre, nous vous rappelons que le délai pour l'obtention d'un document d'identité est de 15 jours ouvrables.

Le Conseil communal

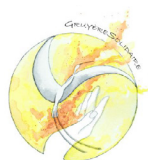


POUR VOUS, GRUYÈRE ÉNERGIE DÉCROCHE LE SOLEIL !

- Étude de faisabilité et devis
- Installation et mise en service
- Maintenance

GESA
GRUYÈRE ÉNERGIE SA

Retrouvez toutes nos offres sur :
www.gruyere-energie.ch
Contact : T +41 26 919 23 23
office@gruyere-energie.ch



L'association GruyèreSolidaire

est née d'une grande envie d'aider, de soutenir et de soulager le quotidien de chacun, de retrouver les valeurs pour lesquelles sa fondatrice avait choisi le métier d'infirmière, tel que l'accompagnement dans la bienveillance sans facteur temps ni financier.

but :

- Accompagner physiquement et moralement les personnes afin de maintenir leur état de santé et diminuer la solitude
- Soutenir les proches aidants
- Apporter une aide à toute personne traversant une période difficile (que se soit l'hospitalisation d'un parent, d'un enfant, la naissance d'un enfant avec la joie et le stress que cela peut occasionner, etc.....)

L'association n'a pas pour but de prendre la place des soins à domicile, des sages-femmes ou autres structures mais de compléter ces aides déjà en place.

Vos dons permettent aux personnes d'accéder à ce soutien sans contrepartie financière

en cas de besoin contactez : Martine Rime
079 289 00 31

Faites un don avec
TWINT !

Scannez le code QR avec
l'App TWINT
Confirmez le montant et
le don.

